

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP)



**REUNION PUBLIQUE
LE 21 MARS 2024 À 17H
EN MAIRIE DE BRAS PANON**

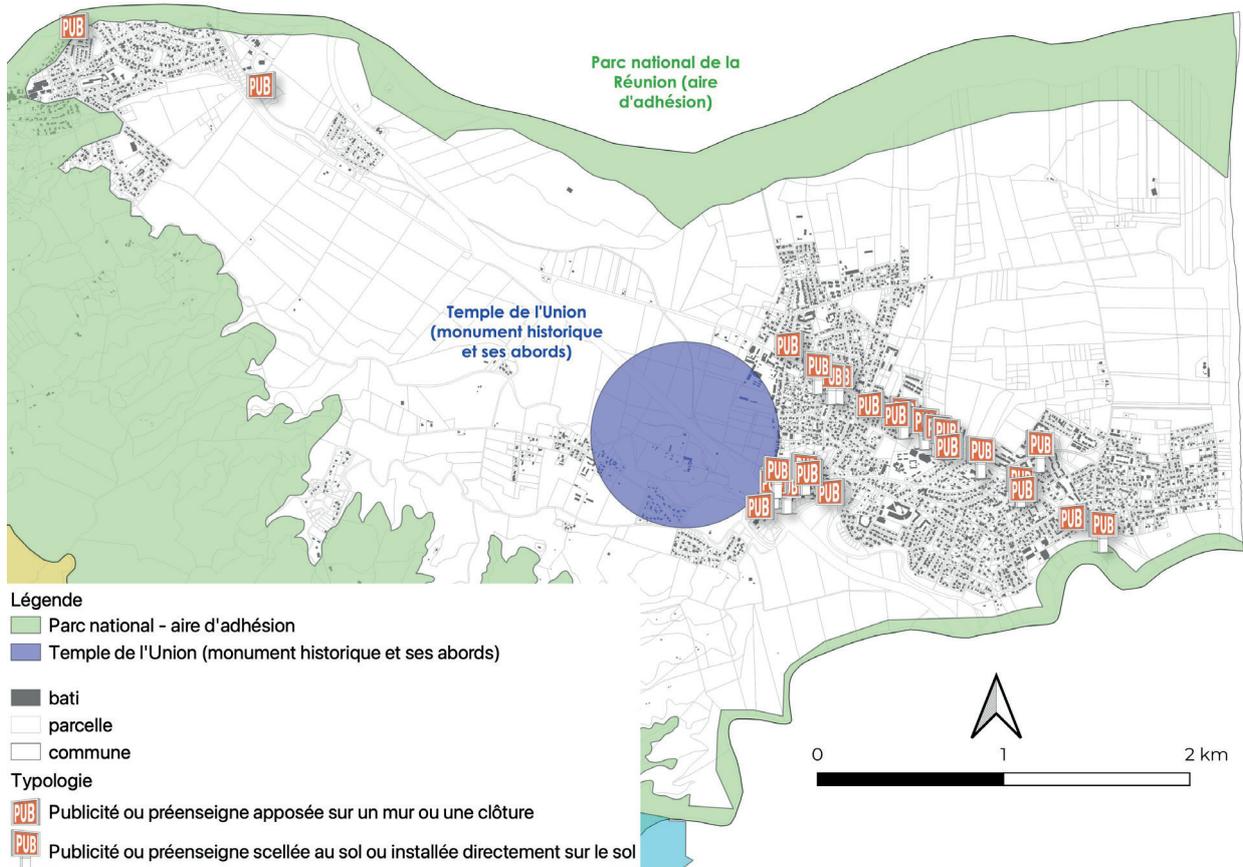
MODALITÉS DE CONCERTATION !

- **Un dossier de concertation et un registre** seront mis à disposition en mairie pendant la durée de la concertation et jusqu'à un mois avant son arrêt afin de recueillir les remarques de la population sur le RLP;
- **Une information sur le site internet** de la commune sera mise à jour pendant la durée de la concertation et jusqu'à un mois avant son arrêt au public;
- **Une ou plusieurs réunion(s) publique(s)** sera(ont) organisée(s) afin d'informer et de recueillir les remarques du public sur le RLP;
- **La possibilité au public** d'envoyer ses observations par courrier en mairie ou par mail : adl@braspanon.re



RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP)

33 PUBLICITÉS RECENSÉES SUR LE TERRITOIRE

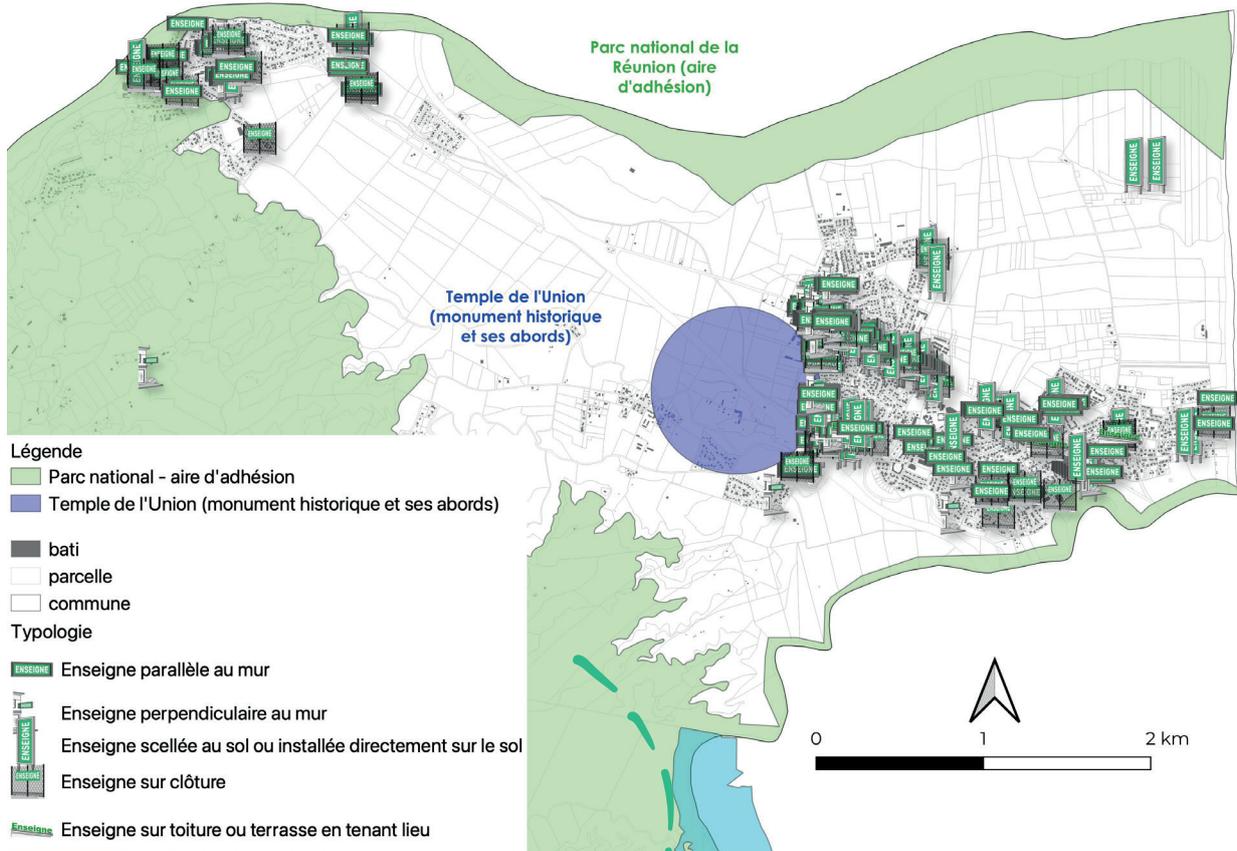


Répartition des dispositifs par typologie



RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP)

617 ENSEIGNES RECENSÉES SUR LE TERRITOIRE



Répartition
des dispositifs par typologie

